



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022 À 09H00  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Absent(s) excusé(s) :**

Claude TIBI - Vice-Président

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux :**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 21 mars 2022**

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus 2022**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Une CAO sera programmée le 9 mai 2022.

## **Comité Syndical :**

### Retour sur le Comité Syndical du lundi 28 mars 2022

Benoit JIMENEZ remercie toutes les équipes du SIAH pour la qualité du travail fourni concernant la préparation du Comité du SIAH.

Benoit JIMENEZ remercie également Jean-Charles BOCQUET et la commune de SAINT-WITZ pour la mise à disposition au SIAH de l'Espace Culturel de la Tuilerie.

## **Procédures juridiques**

Convention n° 2022-03-17 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par le SIAH à Grand Paris Aménagement pour les études préalables relatives aux travaux d'assainissement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

Le financement de ces études fera l'objet d'une convention spécifique, sous réserve de l'obtention de subventions allouées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Avis du bureau concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du VAL D'OISE relative à l'étude pour la régularisation administrative des Aménagements Hydrauliques du SIAH

Déborah TANGUY précise que ce sujet a été abordé lors d'un précédent Bureau. L'étude pour la régularisation administrative des aménagements hydrauliques du SIAH est estimée à 180 K€. La subvention qui pourrait être octroyée par le département du VAL D'OISE est de l'ordre de 4 K€.

Compte tenu des délais règlementaires, Déborah TANGUY s'enquiert de l'accord du Bureau afin de demander une dérogation au département pour engager les études avant la notification de la subvention.

Le Bureau autorise Déborah TANGUY à formuler une demande de dérogation auprès de Monsieur ROBIN. Si aucune réponse n'est formulée par le département sous un délai d'un mois, les études portant sur la régularisation administrative des aménagements du SIAH pourront être lancées.

## **Foncier**

### Marge de négociation pour les acquisitions foncières

La présentation est effectuée par Gwennig DEBURCK - Responsable du Service Foncier.

Après un tour de table, le Bureau émet un avis favorable, à la majorité, concernant l'application, au cas par cas, d'une marge conforme au cadre juridique et jurisprudentiel.

Décision concernant une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative à la renaturation du ru de Montsault sur le territoire de la commune de BAILLET-EN-FRANCE (Opération n° 465B)

Déborah TANGUY rappelle que cette opération était inscrite à l'ordre du jour du dernier Comité syndical.

Le Bureau autorise la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Décision concernant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du VAL D'OISE relative à l'installation d'une passerelle - Bassin des Garennes sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS

Déborah TANGUY précise que cette subvention à hauteur de 50% des travaux de restauration de la passerelle sur le chemin situé aux abords du bassin « Les Garennes », s'inscrit dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Le Bureau autorise la demande de subvention auprès du département du VAL D'OISE.

Demande de subvention et/ou définition de critères de marchés publics

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les études préalables relatives aux travaux d'assainissement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des quartiers Puits-la-Marlière et Derrière-les-Murs sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Dans le cadre de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage passée avec Grand Paris Aménagement pour le projet NPNRU, le SIAH doit autoriser Grand Paris Aménagement à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Déborah TANGUY indique qu'il s'agit d'une décision de principe, dans l'attente de l'estimation du montant des études préalables.

Le Bureau autorise Grand Paris Aménagement à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre des études préalables au projet.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les études de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation/redimensionnement des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées lieu-dit « Champ bacon » sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° 429 V1)

Déborah TANGUY indique que le syndicat a engagé des études de maîtrise d'œuvre portant sur le dévoiement de ses réseaux dans le cadre du projet de construction d'un nouveau collège sur la commune, porté par le département du VAL D'OISE. Les travaux estimés à environ 2 M€, devront démarrer avant la fin de l'année afin de respecter le calendrier de construction de ce nouvel établissement. Ils sont inscrits au budget 2022.

Maurice MAQUIN souligne la nécessaire coordination avec le département et la commune dans ce projet. Des études concernant les voies d'accès doivent par ailleurs être entreprises.

Le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critère de sélection pour le marché public relatif à l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale pour la réalisation des aménagements hydrauliques dans le cadre du projet de lutte contre les inondations sur le territoire de la commune de VÉMARS (Opération n° 488)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Le cout prévisionnel de cette consultation est estimé à 95 000,00 € HT.

**ASSAINISSEMENT**

Retour sur la réunion du mercredi 30 mars 2022 relative à la Rue Nouvelle sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL

Jean-Louis MARSAC, Maurice MAQUIN et Christophe LANIER étaient présents à cette réunion, ainsi que les 15 propriétaires concernés.

Maurice MAQUIN précise que la zone pavillonnaire qui donne dans cette voie privée est dotée d'un réseau d'assainissement d'eaux pluviales, mais est dépourvue de réseau d'assainissement des eaux usées. Les travaux de création d'un collecteur d'eaux usées sont évalués à 180 K€.

La proposition du SIAH d'assurer le portage des travaux et de soumettre les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été validée par les différentes parties prenantes. Un projet de convention de maîtrise d'ouvrage mandatée au SIAH a été remis à l'ensemble des propriétaires pour validation préalablement à signature.

Le financement du reste à charge par les riverains fera l'objet d'une seconde convention.

Éric CHANAL informe le Bureau de l'état de saleté du bassin de retenue des Entrepreneurs, situé au niveau de la ZAC des Tissonvilliers. Des solutions devront être apportées en concertation avec la commune.

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Demande de subvention - Association La Case « Éduquer à l'environnement et au développement durable à VILLIERS-LE-BEL »

Éric CHANAL fait part aux membres du Bureau d'une demande de subvention auprès du SIAH, à hauteur de 2,5 K€, formulée par l'association La Case au titre de son projet « Éduquer à l'environnement et au développement durable à VILLIERS-LE-BEL ».

Le SIAH a déjà collaboré avec cette association qui contribue à l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable. Le dossier de présentation de l'association a été adressé aux membres du Bureau.

En réponse à une interrogation de Benoit JIMENEZ concernant les procédures d'attribution de subventions mises en place au SIAH, Éric CHANAL répond que le syndicat est rarement sollicité car peu d'associations mènent des actions qui entrent dans le champ d'intervention du SIAH.

Maurice MAQUIN considère qu'entre dans les prérogatives du SIAH sa participation au financement d'actions menées par des associations sur son territoire relatives à la sensibilisation de la jeunesse et de la population à la préservation de la qualité de l'eau, à l'économie de l'eau et à la défense de l'environnement.

Maurice MAQUIN ajoute que des règles d'attribution de subventions devraient également être définies.

Benoit JIMENEZ évoque la réflexion en cours sur la mise en place de collaboration avec les entreprises présentes sur le territoire afin de développer des démarches de mécénat, notamment en appui d'actions pédagogiques à destination de la population.

Suite à des échanges entre ses membres, le Bureau propose de soumettre au vote l'attribution d'une subvention à l'association, ainsi que le montant à allouer.

À la majorité, le Bureau décide d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association La Case. Par ailleurs, les critères d'octroi de subventions du SIAH aux associations devront être définis.

## **FINANCES**

Compte Administratif 2021 - Budget principal eaux pluviales GÉMAPI répartition du résultat 2021 par compétences

Ce point est reporté.

## **POINTS DIVERS**

Après des échanges entre ses membres, le Bureau décide de fixer à 9h30 la programmation de ses prochaines séances.

*Fin de la réunion de bureau à 12h00*

*Prochaine réunion de bureau lundi 09 mai 2022 à 9h30*